

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-
DE-CALAIS
POLE PILOTAGE ET RESSOURCES
Division Gestion Ressources Humaines, Formation
professionnelle

5, Rue du Docteur Brassart
SP 15
62034 ARRAS CEDEX
Téléphone : 03 21 23 68 00

Affaire suivie par : Bruno DEFLANDRE

Téléphone : 03 21 23 92 36

Télécopie : 03 21 23 92 73

Mél : bruno.benard@dgfip.finances.gouv.fr

bruno.deflandre@dgfip.finances.gouv.fr

Jean-pierre.santerne@dgfip.finances.gouv.fr

ARRAS, le 28 Avril 2015

Note pour

Mesdames et Messieurs les Responsables de Service
Mesdames et Messieurs les agents de catégorie B affectés
dans le Pas de Calais

Objet : Mouvement des agents de catégorie B
Année 2015

Mouvement local du 1^{er} Septembre 2015

PJ :

- Fiche de vœux
- Liste des affectations possibles en CAPL

La présente note a pour objet d'exposer les modalités d'affectation des agents de catégorie B dans le cadre du mouvement local du 1^{er} septembre 2015 qui permettra d'affecter les contrôleurs et les contrôleurs principaux dans un service déterminé au sein de la résidence d'affectation nationale et de la mission/structure obtenues lors du mouvement national.

1) Rappel des règles applicables aux mouvements locaux des agents de catégorie B :

Les règles d'affectation au niveau local sont les suivantes :

- Tous les agents nommés au mouvement national à une résidence d'affectation nationale (RAN) et (ou) dans une structure déterminée sont affectés au mouvement local en qualité d'agent titulaire d'un service.
- Dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service, l'affectation des agents titulaires s'effectue selon l'ancienneté administrative détenue et en respectant l'ordre des choix émis dans les fiches de vœux, cette dernière règle pouvant être écartée dans certains cas quand l'intérêt du service et/ou celui des agents le justifie.

Le classement des fiches de vœux est effectué de la façon suivante :

Les fiches de vœux sont interclassées par indice de rémunération (indice nouveau majoré)

● L'affectation d'un agent dans un service n'est possible qu'autant que le nombre d'agents titulaires n'excède pas le TAGERFIP dudit service.

● Les agents arrivant au 01/09/2015, suite au mouvement national, sur une résidence du Pas-de-Calais et (ou) dans une structure déterminée, **doivent faire** une fiche de vœux pour obtenir, au mouvement local, un poste de titulaire dans un service de la résidence, dès lors qu'il existe dans cette dernière plusieurs services relevant de ladite structure.

Doivent donc participer au présent mouvement :

- les agents qui, dans le cadre du mouvement national, ont obtenu une affectation à une nouvelle résidence ou dans une nouvelle structure,
- les agents qui souhaitent changer de service à l'intérieur de leur RAN actuelle et de la mission/structure à laquelle ils appartiennent déjà, à la condition d'être affectés sur leur service local actuel depuis au moins 1 an à la date du 1/09/2015.
- les agents actuellement en surnombre et ceux affectés provisoirement (agents ayant repris leurs fonctions suite à une disponibilité ou un Congé de Longue Durée).

Il est précisé que les agents en position de détachement qui désirent établir une fiche de vœux, ne pourront porter leur choix que sur des postes de leur RAN et sur leur mission/structure (ex : un agent affecté fiscalité personnelle sur Lens, et détaché en fiscalité professionnelle à Arras : la fiche de vœux ne peut concerner que les postes en fiscalité personnelle sur la résidence de Lens).

Par ailleurs, les agents « ALD » (à la disposition du Directeur) ont la possibilité d'exprimer leurs souhaits afin, dans la mesure du possible, d'en tenir compte lors des opérations de renfort des services.

Afin de préparer le mouvement local du 1er septembre 2015 qui sera soumis à l'avis de la CAPL, les agents concernés voudront bien adresser au service RH une fiche de vœux conforme au modèle ci-joint, à l'exclusion de tout autre imprimé, **pour le vendredi 29 Mai 2015** (ces délais pourront être revus en fonction de la parution des résultats des suites de la CAPN).

La fiche de vœux sera établie en version « papier » et transmise à la direction par l'intermédiaire des responsables de service et chefs de poste. Parallèlement, et afin d'éviter tout retard, l'agent adressera la fiche de vœux au service des ressources humaines en dématérialisé.

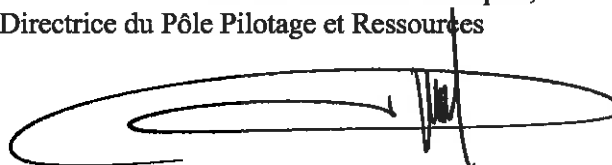
Mesdames et Messieurs les Responsables de service voudront bien porter immédiatement la présente note à la connaissance de tous les agents placés sous leur autorité sans omettre d'informer par courrier de préférence, les agents en congé.

Pour assurer la parfaite publication du dispositif, il conviendra d'inviter chaque agent à émarger de sa signature la présente note qui devra être retournée par voie dématérialisée au Service des Ressources Humaines.

Toute difficulté particulière d'application de la présente note sera signalée par les agents, aux correspondants désignés ci-après :

Bruno DEFLANDRE Tél 03-21-23-92-36
Jean-Pierre SANTERNE Tél 03-21-51-91-62

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,
L'Administratrice Générale des Finances Publiques,
Directrice du Pôle Pilotage et Ressources

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping oval shape on the left and a more complex, vertical scribble on the right.

Andrée AMMIRATI

